

Règlement intérieur de l'évènement Trail du Tèfle

ORGANISATION

Événement réalisé avec le soutien et le support de l'association Grand Raid de Camargue.
Siret : 80926410400013. Association W302011165.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Ce règlement présente des critères nécessaires à la réussite de l'évènement. Dans le cadre des décisions qui lui incombent, l'organisateur peut être amené à le modifier. Tout participant à la manifestation s'engage sans réserve à en respecter l'esprit et le contenu, et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir entre autres du non-respect de celui-ci.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les courses sont ouvertes aux catégories prévues par la Fédération Française d'Athlétisme, sur présentation à l'inscription, d'une attestation de réalisation du Parcours de Prévention Santé (<https://pps.athle.fr/>).

ENGAGEMENT DES CONCURRENTS

Au-delà du fait de justifier d'un certificat médical ou d'une licence, il faut être pleinement conscient que :

- la longueur et la spécificité de chaque épreuve requièrent une préparation adéquate, une réelle capacité d'autonomie permettant de gérer les difficultés rencontrées (conditions climatiques, problèmes physiques, mentaux, ou digestifs découlant d'une grande fatigue, douleurs musculaires ou articulaires, petites blessures...)
- le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ces problèmes.
- la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

LES ÉPREUVES

Lieu : village de Beauvoisin (30640). Lieu de départ et d'arrivée unique : place du temple.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font sur la plateforme en lien sur le site internet, avec paiement sécurisé par carte bancaire, dans la limite des places disponibles, au tarif variable selon la participation, les options, et la date qui figurent sur le site internet de l'évènement : www.traildutefle.fr.

Les droits d'engagement comprennent toutes les prestations ici décrites.

(*) dont 1 € d'éco participation pour la valorisation des espaces naturels (travaux d'entretien).

ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute demande se fait par courrier, accompagné d'un justificatif médical de contre-indication à la participation à la course. Le remboursement est laissé à l'appréciation de l'organisation, déduction faite de 8 € de frais fixes forfaitaires.

COVOITURAGE

Pensez covoiturage pour vos déplacements.

BARRIÈRE HORAIRE ET MODIFICATION EVENTUELLE ET FORTUITE DES EPREUVES

Pour des raisons fortuites, liées à la météorologie, à la sécurité ou autre, l'organisation se réserve le droit de modifier la distance (parcours de repli), d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier les barrières horaires.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont non cessibles, et sont validées seulement si elles présentent, dans le délai imparti le certificat médical valide, les renseignements personnels requis, le paiement complet, la validation du présent règlement.

Tout dossier incomplet au 1er août pourra être rejeté de fait, sans relance. Passé cette date, tout dossier doit être présenté complet. Quelques inscriptions seront éventuellement possibles le jour de la course (information préalable), mais ne constituent pas la règle. Il est préférable de se préinscrire, car les courses démarreront à l'heure prévue.

SEMI-AUTOSUFFISANCE et MATERIEL OBLIGATOIRE

La semi-autosuffisance est la règle. L'organisation pourra faire un contrôle matériel inopiné. Tout concurrent doit être en permanence muni de tout le matériel obligatoire dans un sac, non échangeable sur le parcours. A défaut, le concurrent peut être mis hors course :

- une éco-tasse personnelle (il n'y aura AUCUN Gobelet mis à disposition sur les ravitaillements)
- téléphone mobile en charge pleine avec le n° du PC Course pré-enregistré. Ne pas masquer son numéro.
- casquette, ou casquette type saharienne, ou bandana, ou tour de cou
- 1 litre d'eau minimum, et aliments nécessaires pour rallier chacun des points de ravitaillements (environ 8km).
- bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (min 80cm x 3cm)
- frontale avec piles neuves pour les concurrents inscrits sur le 30 km (la tester avant le départ)

- couverture de survie (en cas d'arrêt)
- sifflet

Matériel Conseillé : Chaussures de trail, lunettes de soleil, crème solaire, spray anti-insectes, ...

ANNULATION DE L'EVENEMENT

L'organisation agissant sous le contrôle des autorités administratives locales et préfectorales, peut être amenée, pour respecter sa demande ou faire suite à son accord, à modifier les caractéristiques de l'épreuve, voire l'annuler (raisons écoresponsables, météorologiques, administratives, cas de force majeure, événements fortuits qui lui seraient incontournables, ...).

Un remboursement partiel serait envisagé et laissé à l'appréciation de l'organisation en tenant compte des frais engagés.

RESPECT DES PERSONNES ET DE L'ENVIRONNEMENT

L'objectif de la manifestation est de promouvoir le sport, ainsi que les richesses naturelles et culturelles des espaces traversés, dans le respect d'une démarche éco-responsable. Il est important de : privilégier le co-voiturage et les transports en commun, ne rien jeter, respecter la faune et la flore, le tracé balisé, utiliser les poubelles présentées, respecter l'ensemble des acteurs de la manifestation jusqu'à la solidarité nécessaire... Tout comportement contraire et motivé, sera sanctionné par une mise hors course et selon le cas, par la prise en charge des dommages causés.

CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis au contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve.

En cas de refus ou d'abstention, il sera sanctionné de la même façon que s'il était suspecté de dopage.

DOSSARDS

Les dossards sont personnellement remis aux coureurs aux horaires et conditions de retrait précisés sur le site internet. Il est possible de venir retirer un dossard pour une tierce personne sur présentation de sa carte d'identité. Le dossard doit être en permanence visible. Il est aussi le laissez-passer aux prestations, et n'est donc jamais retiré.

Il est désactivé en cas d'arrêt de la course, dû à un abandon, un refus d'obtempérer à une décision de l'organisation, ou une arrivée hors délai par rapport à une barrière horaire, sur une aire de pointage intermédiaire.

RAVITAILLEMENTS

Des postes de ravitaillements solides et/ou liquides sont proposés environ tous les 7 km. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui sont nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant. Des poubelles sont disponibles pour y déverser vos déchets.

SÉCURITE ET ASSISTANCE MÉDICALE

Des postes de secours sont implantés sur le parcours. Ils sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC Course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC course d'arrivée.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Il appartient à un coureur en difficulté ou blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de ravitaillement ou de secours
- en appelant le PC Course ou les pompiers directement (112)
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

N'oubliez pas que des aléas de toutes sortes, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve,
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, il sera fait appel au secours officiel qui prendra la direction des opérations et mettra en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Tout coureur ayant un problème médical sévère doit se signaler auprès de l'infirmerie située à l'arrivée de la Course.

ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle.

Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard.

Le coureur conserve son dossard invalidé comme laissez-passer pour accéder aux prestations.

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste qui prévoindra la navette de rapatriement.

Lors de la fermeture du poste, l'organisation peut, dans la mesure des moyens disponibles, rapatrier les coureurs ayant abandonné et encore présents sur le poste.

En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles.

En cas d'abandon avant un point de contrôle, il est impératif de revenir au point de contrôle précédent et de signaler son abandon au chef de poste, sauf en cas de rencontre avec les personnes chargées de fermer le parcours, ceux-ci invalident le dossard et vous conseillent sur la procédure. Le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course ou envoyée par courrier à l'organisation.

ASSURANCES

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve qui garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation, souscrite auprès de tout organisme ou de la Fédération Française d'Athlétisme.

ASSISTANCE

Une assistance personnelle familiale est tolérée uniquement sur les points de ravitaillement accessibles, dans la zone spécifiquement réservée à cet usage et à l'appréciation du chef de poste. Cette assistance ne peut être assurée que par une seule personne, sans matériel spécifique. Toute autre assistance extérieure est strictement interdite.

PÉNALISATION - DISQUALIFICATION

Tout membre de l'organisation est habilité à faire respecter le règlement et en appliquer les sanctions prévues :

Disqualification immédiate, mise hors course : manquement au règlement, raccourci important dans le parcours, refus d'un contrôle par l'organisation, absence du matériel obligatoire, jet volontaire de détritus par un participant ou un membre de son entourage, refus d'obtempérer à un ordre de l'organisation, départ du poste de contrôle après la barrière horaire. Tout comportement portant atteinte à l'environnement naturel, culturel ou humain sera sanctionné.

Disqualification immédiate et à vie : Triche (partage de dossard, utilisation de moyens de transport ...)

Pénalité d'une demi-heure : non-assistance à une personne en difficulté, assistance en dehors des zones autorisées, raccourci volontaire ne représentant pas un raccourci important.

Pénalité de vingt minutes : défaut de dossard visible ou port non conforme (à corriger immédiatement sous peine de disqualification), attitude dangereuse avérée, accompagnement sur le parcours hors zone tolérée.

A l'appréciation de l'organisateur : absence de puce électronique, absence de passage à un point de contrôle.

SPONSORS INDIVIDUELS

Les coureurs sponsorisés peuvent faire apparaître les logos de leurs sponsors sur leurs effets et matériel utilisés en course. Les autres accessoires publicitaires sont interdits en tout point du parcours et à l'arrivée. Pour toute demande particulière, écrire au secrétariat de l'organisation.

DROITS À L'IMAGE et CNIL

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image dans le cadre de l'évènement, avant, pendant et après l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès (article 34 à 38) de rectification et de suppression (article 26) des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous devez contacter l'organisation et ses partenaires. Vous pouvez également à tout moment demander de ne plus recevoir de mail.

CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Pour chaque course est émis un classement général, et un classement pour chaque catégorie homme et femme. Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général, ainsi que le, et la, première de chaque catégorie sont récompensés, ainsi que les premiers duos (homme, femme, mixte). Les récompenses ne sont pas cumulables. Seuls, ceux qui franchissent l'arrivée sont classés et classent leur équipe. Aucune prime n'est distribuée.

CONTACT

S'adresser aux contacts figurant sur l'onglet dédié sur le site internet officiel de l'évènement.

Sportivement,
L'Organisation